

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 29 octobre 2010 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : DEVA1022205S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'article R. 421-16 du code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés rapporteurs auprès du conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile : Mmes Siegried Bournasell, Nathalie Gilliers et Nathalie Lacroix ; MM. Philippe Auradé, Karim Bekkouche, Christian Delpuech, Jean-Michel Goyat, Claude Mas, Charlie Rustin, Louis Téodoro et Georges Thirion.

Article 2

Le mandat des rapporteurs désignés ci-dessus expire le 9 octobre 2012.

Article 3

La décision du 16 novembre 2009 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 29 octobre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le directeur adjoint de la sécurité de l'aviation civile,
R. JOUTY